



CFVU du 7 juillet 2022

**Délibération n° CFVU 20220609_01 - Approbation du compte-rendu de la
CFVU du 9 juin 2022 ;**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Validation du compte-rendu de la CFVU du 9 juin 2022.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Décompte des voix : 23

Décompte des votants : 23

Pour : 23

Contre :

Abstention :

Fait à Poitiers, 7 juillet 2022.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 09/06/2022

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Noëlle DUPORT, Vice-Présidente en charge des Formations,
Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés : 20

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU plénière 09/06/2022	
BOUYER	Jean	Donne procuration à POUSSARD Anne-Marie	1
		Reçoit procuration de RAUTUREAU Killian et CHAUSSEREAU-	
BROSSARD	Aurélien	THOMAZEAU Maël	1
CAUET	Sébastien	Donne procuration à POUSSARD Anne-Marie	1
CHAUSSEREAU- THOMAZEAU	Maël	Donne procuration à BROSSARD Aurélien	1
CONCOLINO-ABRAM	Bianca	Donne procuration à DUPORT Noëlle	1
DESESSARD	Laurent	Reçoit procuration de KAMDEM Pierre	1
		Reçoit procuration de CONCOLINO-ABRAM Bianca et MAGNANT	
DUPORT	Noëlle	Céline	1
ESNARD	Catherine	P	1
GIL	Sandrine	P	1
KAMDEM	Pierre	Donne procuration à DESESSARD Laurent	1
LAVAL	Florence	P	1
MAGNANT	Céline	Donne procuration à DUPORT Noëlle	1
MARIVINGT MOUNIR	Cécile	P	1
MICHEL	Julien	P	1
MIGEOT	Virginie	Donne procuration à SARROUILHE Denis	1
MOINARD	Pierre	P	1
PATRIER	Patricia	P	1
POUSSARD	Anne-Marie	Reçoit procuration de CAUET Sébastien et BOUYER Jean	1
RAUTUREAU	Killian	Donne procuration à BROSSARD Aurélien	1
SARROUILHE	Denis	Reçoit procuration de MIGEOT Virginie	1
Total général			20

Ordre du jour :

- 1- **Présentation du PIA Excellences en commun avec les élus de la CR**
- 2- **Pour délibération de la CFVU : Approbation du compte rendu de la CFVU du 12 mai 2022 ;**
- 3- **Informations générales ;**
- 4- **Point PIA dispositif REBOND ;**
- 5- **Quart d'heure étudiants ;**
- 6- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Formations Locales et tarifs 2022-2023 (suite) ;**
- 7- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Répartition budgétaire de la CVEC.**

La séance commence à 13h30

Noëlle DUPORT énumère les 8 procurations reçues. Elle précise qu'avec 20 élus présents ou représentés, le quorum est atteint.

En préambule, elle rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil.

- 1- **Présentation du PIA Excellences en commun avec les élus de la CR**
- 2- **Pour délibération de la CFVU : Approbation du compte-rendu de la CFVU du 12 mai 2022**

Délibération n° CFVU 20220609_01 – Approbation du compte-rendu de la CFVU du 12 mai 2022 :

Le compte-rendu est adopté

Décompte des voix : 20

Décompte des votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 2

3- Informations générales

- La campagne de candidature pour les masters de l'établissement s'est terminée le 9 mai. Les commissions d'examen des vœux ont jusqu'au 15 juin pour rendre leur avis aux candidats. L'état des lieux est le suivant :

- o En global, l'établissement a reçu environ 2000 candidatures de moins, soit une baisse de 6,5%
- o Ce sont ainsi 28551 candidatures pour 2946 places, soit un taux de pression d'environ 9,7. (attention, le nombre de candidatures est susceptibles d'évoluer, certains dossiers étant encore en cours d'examen au moment du relevé des effectifs)
- o Deux mentions ont reçu plus de 3000 candidatures : Droit pénal et sciences criminelles et Psychologie
- o 6 mentions sont au-dessus de 1000 : Droit des affaires, Droit notarial, Justice, procès et procédures, Biodiversité, écologie et évolution, Biologie-santé, MEEF 1^{er} degré.
- o Le détail mention par mention est ensuite donné aux élus.

Laurent DESESSART fait part de l'impact du calendrier qui correspondait à une période de pause pédagogique, entraînant des difficultés de réponses aux questions posées par les étudiants. Il fait également part du fait que l'information qui leur a été adressée est parfois floue sur les démarches à effectuer, de même que le contenu du mail qui a été adressé aux étudiants. Noëlle DUPORT lui demande ainsi de lui faire part de la partie exacte du message qui entraîne un flou, dans un souci d'amélioration pour cette campagne ou les prochaines.

Sandrine Gill questionne le fait que la baisse des L3 pourrait être la raison de la baisse des demandes de candidatures en Master. Noëlle DUPORT mentionne que l'interprétation/ corrélation exacte entre les deux n'est pas étudiée à ce stade, et c'est d'autant plus délicat que l'on ne raisonne pas à offre de formation constante, puisque 2022 est l'année de mise en place de la NOF.

Catherine ESNARD demande si la baisse des masters MEEF est-elle nationale ou non. Noëlle DUPORT répond ne pas avoir d'éléments sur ce point.

- Nouvelle offre de formation
 - o Dernière ligne droite avant l'accréditation par le MESR : passage devant le CNESER le 16 juin.
 - o Présentation de l'offre par la présidente et la VP formation.

- Mise en place d'open badge

Plusieurs open badges vont être délivré par notre établissement :

- o Reconnaître le tutorat pédagogique et social.

Il est destiné de façon très ciblée destiné à des étudiants dans le cadre du projet ASPEC mis en place par Erasmus expertise. Ce projet vise l'accompagnement social et pédagogique d'étudiants en difficulté, internationaux et en particulier réfugiés. Ce programme comprend la formation de tuteurs, qui vont donc être destinataire de ces badges.

Les différentes caractéristiques du badge sont ensuite données : visuel, nom, mode de délivrance.

2 autres sont mis en place dans le cadre d'ELANS. Ils ont vocation, sur certaines thématiques à permettre la valorisation de compétences des étudiants. Les éléments, prévus dans le cadre d'ELANS sont les suivants :

« À travers le projet ELANS, l'université de Poitiers s'engage à valider certains enseignements par open badges.

- À T3 (soit 2022) : l'université commence à tester les open-badges sur les compétences extracurriculaires
- À T6 : l'université commence à tester les open-badges sur les compétences internationales »

2 premiers badges vont ainsi être émis à partir de septembre 2022 :

- o **Un badge « gestion de projet » : ce badge reconnaît que l'étudiant·e a acquis des compétences concernant la gestion de projet lors du suivi du module « Gestion de projet » dans MOTIVE.**
- o **Un badge « mobilité courte » : ce badge reconnaît la participation à un projet international en mobilité courte (inf à 30 jours)**

Pierre MOINARD demande si les open badges amènent à un aspect réflexif pour être délivré. Lydie ANCELOT répond que cet aspect réflexif est intégré dans la construction du portfolio qui a lieu actuellement. Les OB correspondent ainsi à un outil complémentaire de valorisation du parcours de l'étudiant, en lien avec les autres outils de valorisation du parcours.

4- Point PIA dispositif REBOND

Noëlle DUPORT donne la parole à Joanna PERROT BALIN pour une présentation du dispositif REBOND.

Elle commence par rappeler le contexte : c'est une action dans le cadre d'ELANS qui permet à des étudiants en défaut d'orientation de construire un plan d'action pour rebondir sur une formation ou une insertion professionnelle.

L'identification des candidats a lieu au premier semestre : ces derniers sont dirigés par les composantes vers le SAFIRE. Cette année, 34 préconisations pour 25 places.

Sur les étudiants qui ont bénéficié de ce dispositif :

- 68% sont des boursiers
- 19 ont un bac général
- Les filières d'origine sont très diverses (BUT Chimie, BUT technique de commercialisation, droit, Sciences éco, psychologie, sociologie, histoire, sciences de l'ingénieur, maths, physique, sciences de la terre, L.AS informatique, Sciences de la Vie, lettres)

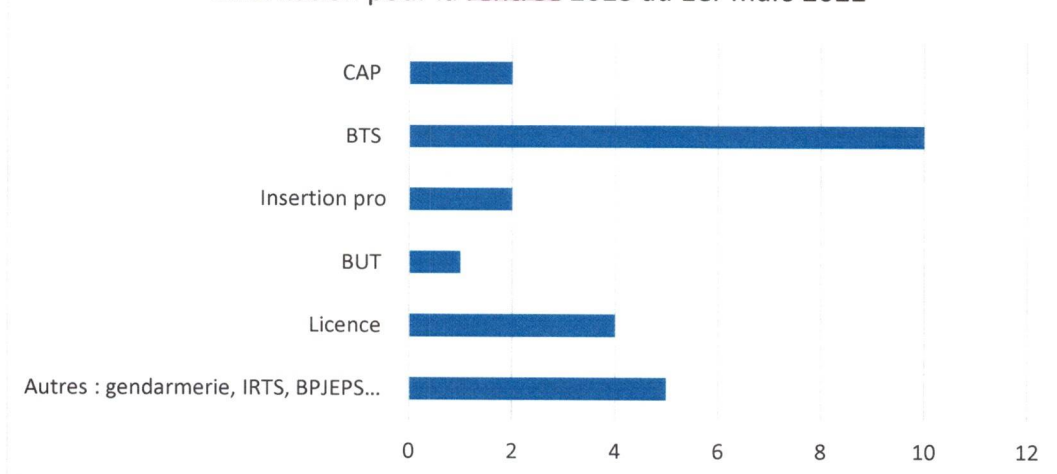
Tout étudiant engagé doit fournir deux documents : un contrat d'aménagement des études et la charte d'engagement signée.

La première partie du dispositif Rebond consiste en un socle commun dédié à l'orientation de 20 séances et d'ateliers sur la confiance en soi, sur la gestion du stress. Un suivi individuel est également proposé, ainsi que des immersions dans des formations.

Pour la seconde partie, 3 modules au choix sont proposés : « poursuivre », « se former », s'engager ». 75% des étudiants ont choisi « s'engager », en réalisant un stage, un service civique, un emploi...

Les orientations de ces étudiants pour la rentrée suivante sont celles-ci :

Orientation pour la rentrée 2023 au 1er mars 2022



Pour la prochaine année universitaire, sont prévus deux groupes de 20. 4 ateliers sont prévus, et des interventions de professionnels extérieurs sur l'apprentissage, les BTS, les CAP....

Anne-Marie POUSSARD demande les raisons pour lesquelles des étudiants n'ont finalement pas suivi le dispositif. Johanna Perrot indique que les étudiants peuvent avoir trouvé une autre voie, se réorienter ou trouver un emploi.

5- Quart d'heure étudiants

Pas d'intervention.

6- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Formations Locales et tarifs 2022-2023 (suite)

Ce point fait suite à la CFVU précédente où seule une partie des formations locales ont pu être présentées.

Ont été ajoutées :

- Les formations du centre FLE
- Les formations locales de l'UFR Médecine Pharmacie

A ceci s'ajoutent quelques corrections de forme et coquilles.

Pierre MOINARD demande s'il est prévu des adaptations au cas où le postulant ne puisse pas financer sa formation ? Un document est-il créé pour informer sur ces possibilités de formations locales ?

Noëlle DUPORT répond que plusieurs tarifs sont votés, en fonction de la situation du candidat. Par ailleurs, toutes les formations locales sont renseignées sur Ametys permettant d'être renvoyées sur un lien plus précis sur la formation.

Avis n° CFVU 20220609 02 - Formations Locales et tarifs 2022-2023 (suite)

Avis favorable de la CFVU, à l'unanimité des présents ou représentés, avant délibération du CA du 17 juin 2022.

Décompte des voix : 20

Décompte des votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

7- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Répartition budgétaire de la CVEC

Les statuts de la commission CVEC (votés par la CFVU le 4 mars 2021) indiquent qu'elle doit établir un bilan annuel de l'utilisation des fonds, bilan qui sera soumis à la CFVU puis au CA.

Noëlle DUPORT rappelle que cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L.841-5 du code de l'éducation) Deux taux doivent obligatoirement être respectés : 15% dédiés à la santé et 30% au FSDIE.

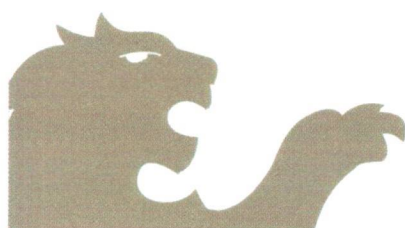
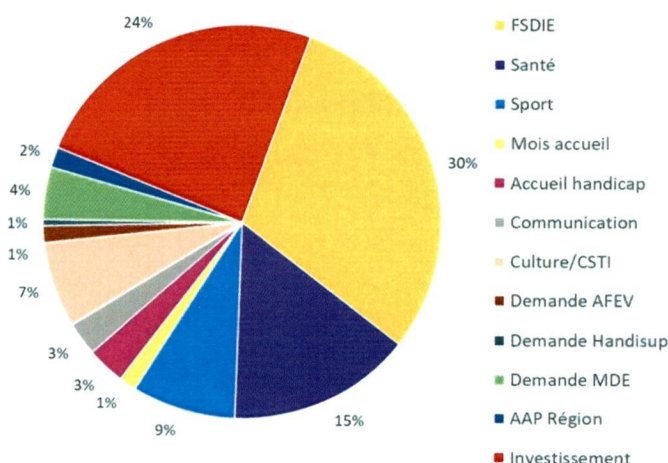
Les priorités politiques de l'établissement sont les suivantes (vote du conseil d'administration du 1^{er} février 2019) :

- Renforcer les actions de prévention/santé envers les étudiant·e·s
- Augmenter le FSDIE pour accentuer le rôle des associations et améliorer l'accompagnement des étudiant·e·s en situation compliquée
- Faciliter l'accès à une pratique sportive variée
- Améliorer les conditions de vie des étudiant·e·s (sous forme d'un appel à projets pour des équipements avec co-financement)
- Faciliter l'accès des étudiant·e·s à la culture et à la culture scientifique
- Renforcer l'accueil des étudiant·e·s en situation de handicap

- Pour l'année 2020-2021
 - 41€ attribués en première intention
 - Augmenté à 60,54€
 - Appliqué sur 29372 étudiants (dont 2595 IFSI) : 1.778.269€

L'attribution est alors la suivante :

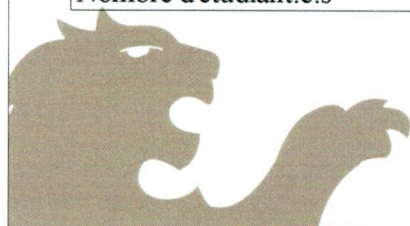
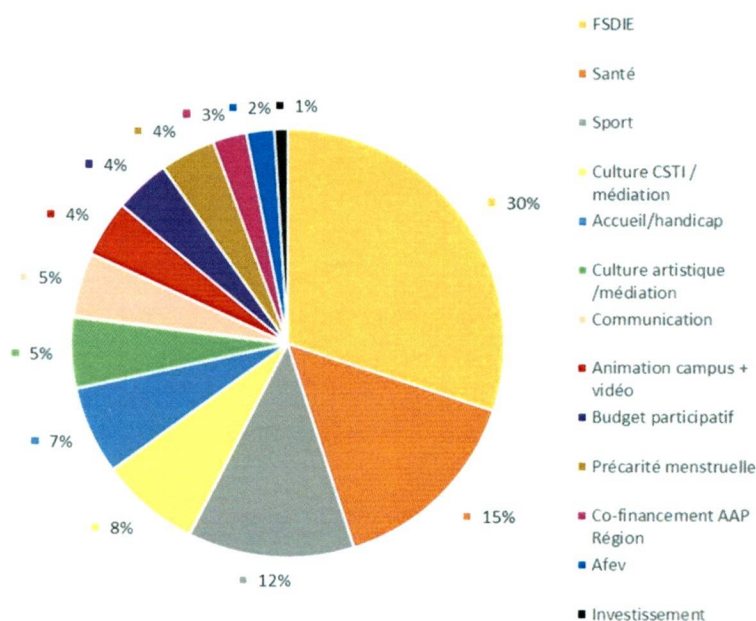
Postes	27-mai-21	%	30-sept-21	%
FSDIE	519 884 €	30%	533 481 €	30%
Santé	259 942 €	15%	266 740 €	15%
Sport	150 000 €	9%	150 000 €	8%
Mois accueil	25 000 €	1%	25 000 €	1%
Accueil handicap	55 000 €	3%	55 000 €	3%
Communication	49 000 €	3%	49 000 €	3%
Culture/CSTI	125 000 €	7%	125 000 €	7%
Demande AFEV	25 000 €	1%	25 000 €	1%
Demande Handisup	9 400 €	1%	9 400 €	1%
Demande MDE	76 000 €	4%	76 000 €	4%
AAP Région	30 000 €	2%	30 000 €	2%
Investissement	408 721 €	24%	433 648 €	24%
Total	1 732 948 €	100%	1 778 269 €	100%
Base reversement	59		60,54	
Nombre étudiant.e.s	29372		29372	



- Pour l'année 2021-2022
 - o A date, nous ne connaissons que l'attribution de base, à savoir 41€
 - o Nombre d'étudiant à 29372 (non stabilisé à ce jour)
 - o Soit un montant réparti de 1.204.252€

2021 – 2022 : Budget primitif

Postes	Montant
FSDIE	362 000 €
Santé	180 000 €
Sport	150 000 €
Culture CSTI / médiation	90 000 €
Accueil/handicap	80 000 €
Culture artistique /médiation	65 000 €
Communication	59 000 €
Animation campus + vidéo	51 000 €
Budget participatif	50 000 €
Précarité menstruelle	50 000 €
Co-financement AAP Région	30 000 €
Afev	25 000 €
Investissement	12 252 €
Handisup	[9600]
Total	1 204 252 €
Base de reversement	41 €
Nombre d'étudiant.e.s	29372



Julien MICHEL demande des exemples des types d'investissements financés ?

Aurélien BROSSARD donne quelques exemples : véhicule pour SUAPS, achat matériel pour l'urgence dentaire, salle de spectacle à la maison des étudiants (salle Lumière en lumière et son).

Julien MICHEL demande si le pourcentage dédié aux étudiants en situation de handicap peut varier ?
Noëlle DUPORT et Aurélien BROSSARD répondent que oui, selon les demandes de dossiers adressés à la commission CVEC.

Avis n° CFVU 20220609 03 – Répartition budgétaire de la CVEC

Avis favorable de la CFVU, avant délibération du CA du 17 juin 2022.

Décompte des voix : 20

Décompte des votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Prochaine CFVU, *le jeudi 7 juillet 2022 probablement à 14H45.*

La séance se termine à 16H00

La Présidente de la CFVU,

Noëlle DUPORT



CR CFVU 09/06/2022 valide CFVU 07/07/2022